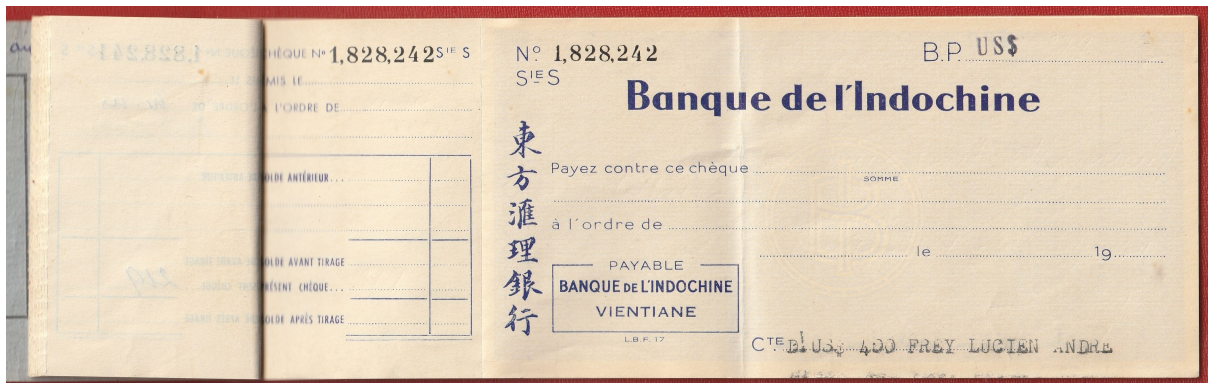
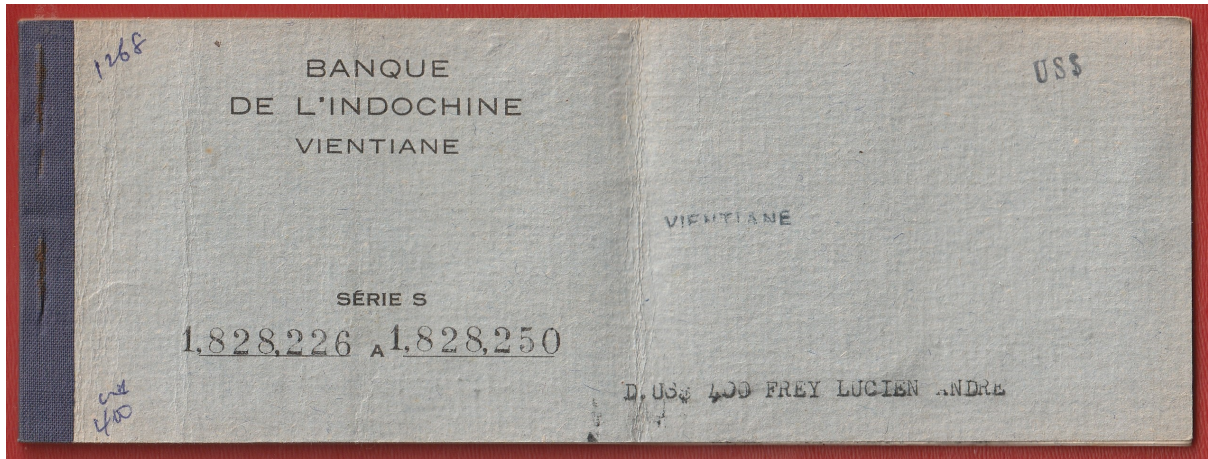


Publié le 10 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

BANQUE DE L'INDOCHINE succursale de Vientiane

BANQUE DE L'INDOCHINE
Exercice 1955
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1956)

.....
Au Laos, le développement des affaires traitées par notre agence de Vientiane, ouverte en 1953, nous oblige à envisager l'extension de notre installation.



Cette formule doit être utilisée
 pour la demande
 d'un nouveau carnet de chèques

Série S N° 1.828,226 ^{Date} à N° 1.828,250

Banque de l'Indochine

_____ soussigné (s) _____ Compte N° _____

vous pri(e) (ons) : d'expédier à l'adresse ci-dessous (1)
 de tenir à ma disposition à vos guichets (1)

(1) Rayer la mention inutile.

_____ carnet _____ de vingt-cinq chèques sur votre Caisse.

SIGNATURE :

Adresse pour l'envoi : _____

D. USE 400 FREY LUCIEN ANDRE

Rav. 138.175 138.655
15.480 150
288.655

au n° 322

Le titulaire du présent carnet de chèques est informé qu'il doit le conserver en lieu sur, et que le fait même de la remise dudit carnet le rend responsable, même s'il n'y a pas faute de sa part, de toutes les conséquences pouvant résulter de la perte ou de la soustraction d'un ou plusieurs chèques ou d'une ou plusieurs formules devant servir à obtenir des carnets de chèques, à moins que la BANQUE DE L'INDOCHINE n'ait été prévenue en temps utile de façon à empêcher, si possible, tout paiement irrégulier.

Les carnets de chèques qui pour une cause quelconque restent inutilisés, partiellement ou en totalité, doivent être restitués à la BANQUE DE L'INDOCHINE.

Coll. Olivier Galand